



Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Affiché le

ID : 035-213502537-20230227-2023_02_27_26-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
27 FEVRIER 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

19 présents : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAÛN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, M. Florent BASLÉ, Mme Pascale MACOURS, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Florence STABLO, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT formant la majorité des membres en exercice.

7 excusés :

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON
M. William POMMIER ayant donné pouvoir à M. Jean Michel GUENIOT
M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à M. Jérôme BÉGASSE
Mme Laetitia COUR ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS
Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Florence STABLO
Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND
M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS

1 absente :

Mme Laura ESNAULT

Secrétaires de séance : M. Franck JOURDAN, M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 21 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

2023_02_27_26

Nomenclature : 7.3.1

Approbation et signature de la convention-cadre d'opération de revitalisation du territoire (ORT) de Liffré-Cormier communauté

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018 et notamment son article 157 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2021-06-15-00001 en date du 15 juin 2021 portant statuts de Liffré-Cormier Communauté

Vu la délibération n° 2021-03 en date du 14 mars 2021 du Conseil communautaire approuvant l'adhésion de la commune de Saint-Aubin-du-Cormier au dispositif Petites Villes de Demain ;

Il est exposé ce qui suit :

M. le Maire informe l'assemblée communale que suite à la labellisation de Saint-Aubin-du-Cormier en tant que « Petite ville de demain », la commune souhaite s'engager dans une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) portée par Liffré-Cormier Communauté.

Le programme « Petites villes de demain » (PVD) est issu du plan de relance et de l'agenda rural qui vise accélérer la transition des territoires ruraux. Il s'adresse aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et à leur intercommunalité. Il permet de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes. Il donne les moyens de concrétiser les projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et dans le respect de l'environnement.

Liffré-Cormier Communauté et les communes de Liffré et Saint-Aubin-du-Cormier ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 2 décembre 2020, par lettre conjointe du président de l'EPCI et des maires des deux communes, afin de bénéficier des moyens humains et financiers supplémentaires pour mener à bien leur projet de territoire visant à renforcer le dynamisme des centres-villes et leur fonction de centralité.

Elles ont exprimé leurs motivations et se sont engagées à créer une dynamique partagée de revitalisation du territoire, à respecter les enjeux de transition écologique du PCAET, à développer et mettre en œuvre des



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

dispositifs de soutien à l'économie et à mener une étude sur l'amélioration de l'habitat. Les communes de Liffré et Saint-Aubin-du-Cormier ont ainsi été retenues dans le cadre du programme « Petites villes de demain », le 21 décembre 2020 par Mme Jacqueline GOURAULT, ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, et ont signé leur convention d'adhésion au programme le 17 mai 2021.

Dans le cadre de leur adhésion au programme, les communes labellisées PVD se sont engagées à élaborer et mettre en œuvre une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT). De par son statut de pôle d'appui de secteur, la commune de La Bouëxière a également fait part de sa volonté d'être partie prenante de l'Opération de Revitalisation du Territoire.

La convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), créée par l'article 157 de la loi Evolution du Logement de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, du 23 novembre 2018, est un outil juridique qui permet aux collectivités de mettre en œuvre un projet global de territoire visant à conforter leurs centralités. La convention confère de nouveaux droits juridiques et fiscaux tels que le dispositif « Denormandie » par exemple.

La convention ORT comprend sept signataires :

- Liffré-Cormier-Communauté,
- les trois communes-centres que sont Liffré, Saint-Aubin-du-Cormier et La Bouëxière,
- l'Etat,
- la Région Bretagne,
- le Département d'Ille-et-Vilaine.

D'une durée de 5 ans, cette convention formalise le projet de revitalisation des centres-villes des trois communes-centre.

Après un an de travail mené en collaboration avec les partenaires du programme et du territoire, à travers des temps d'échanges techniques et de co-construction, une stratégie a été définie selon trois axes de travail et douze enjeux :

1. Des centralités dynamiques et attractives
 - Attirer et maintenir la population en centre-ville
 - Dynamiser le tissu commercial et accompagner les commerçants
 - Conforter l'offre de services et d'équipements publics pour répondre aux besoins croissants de la population
 - Développer l'attractivité touristique et la mise en valeur patrimoniale
2. Des centralités animées et conviviales
 - Proposer des places fonctionnelles et agréables
 - Développer et soutenir la création de lieux de vie
 - Valoriser le parcours marchand
 - Développer l'animation de centre-ville
3. Des centralités accessibles et durables
 - Repenser la place de la voiture pour un centre-ville apaisé
 - Permettre des liaisons douces facilitées vers et dans la centralité
 - Valoriser et conforter le patrimoine paysager des centres-villes
 - Adapter l'éclairage public aux enjeux environnementaux

Pour répondre à cette stratégie, un plan d'actions sera mis en œuvre durant les cinq années de la convention. Il comporte 59 actions, dont 24 actions sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier, détaillées en annexe 1 de la convention-cadre, qui agissent à l'unisson en faveur de la revitalisation des centres-villes des trois centralités et qui rayonneront sur les six autres communes de la communauté de communes dans le cadre des actions à l'échelle intercommunale.

Des périmètres d'intervention viennent cadrer les effets juridiques et fiscaux de l'ORT. Au total, quatre secteurs d'intervention ont été définis sur le territoire de Liffré-Cormier, dont deux secteurs sur la commune de Saint-Aubin-du-Cormier.

La convention pourra être modifiée chaque année, dans le cadre d'un avenant, notamment pour faire évoluer les projets, les périmètres d'interventions ou ajouter de nouvelles actions. Les nouveaux éléments seront présentés en comité de pilotage PVD/ORT, puis l'avenant sera proposé aux assemblées délibérantes.

La mise en œuvre de l'ORT fera l'objet d'une évaluation annuelle.



Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **approuve la convention d'opération de revitalisation du territoire et ses annexes ;**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre ;**
- **autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter et signer tout financement en lien avec la présente convention ORT.**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

